



	Compte rendu du Conseil de Faculté Séance du 26 juin 2023	
--	--	--

	Présent-e	Représenté-e (procuration)	Absent-e Excusé-e
M. Jean-Gabriel CONTAMIN, Doyen	X		
Mme Carole VAN GOETSENHOVEN, représentante du premier président de la Cour d'appel de Douai			X
M. Eddy JACQUEMART, représentant du Conseil municipal de Lille			X
Représentant.e du Conseil régional			X
M. Martin GRASSET, Président du centre de formation professionnelle des avocats		Jacques Lecompte	
Mme Anne SEULIN, représentante du Président de la Cour administrative d'appel de Douai	X		
M. Alain CADET			X
Mme Delphine LECAILLE		Aymeric Potteau	
Mme Evelyne MERCHEZ		Jacques Lecompte	
Enseignant-e-s collègue A			
Mme Carole BACHELOT		Anne-Cécile Douillet	
M. Christian BEN LAKHDAR	X		
Mme Sandrine CHASSAGNARD-PINET			X
Mme Anne-Cécile DOUILLET	X		
M. Eric KERCKHOVE	X		
M. Aymeric POTTEAU	X		

Mme Johanne SAISON			X
M. Denis VOINOT	X		
Enseignant-e-s collège B			
M. Vincent DUPONT	X		
Mme Nathalie ETHUIN			X
Mme Frédérique LE DOUJET	X		
M. Perry MAURY	X		
M. Leny PATINAUX		Sidonie Verhaeghe	
M. Barnaby PELL		Anne-Cécile Douillet	
M. Gilles TOULEMONDE		Vincent Dupont	
Mme Sidonie VERHAEGHE	X		
Collège AITOS			
Mme Aline DHERBET	X		
M. Younès HADDADI		Anne-Cécile Douillet	
M. Jacques LECOMPTE	X		
Mme Violaine SANDER	X		
Collège usagers			
Mme Chloé AFONSO (suppléant : M. Christian MALENGELE)		Mélanie Pinte	
M. Gaëtan BEST (suppléant : M. Samuel GOMEZ)		Claire Cathelain	
Mme Claire CATHELAIN (suppléant : M. Vito CHOLLET)	X		
Mme Messyla DE ANDRADE (suppléant : M. Louis BOUCLY)		Louis Boucly	
Mme Romane DELERUE (suppléant : M. Louka STAWSKI)			X
M. Tomas KEBBATI (suppléante : Mme Anaïs GOLLAIN)			X
M. Gaspard LEVEUGLE (suppléante : Mme Sarah MEHALA)			X
Mme Adria MADELIN (suppléant : M. Florian SURMONT)		Florian Surmont	
Mme Lucie MEGNIEN (suppléant : M. Enzo EVRARD)		Louis Boucly	
Mme Shehrazade MESSAOUDI (suppléante : Mme Ilona VERMEERSCH)			X
Mme Mélanie PINTÉ (suppléante : Mme Jade LEFEBVRE)	X		
M. Samuel RIGAUD (suppléante : Mme Alice BIERRET)		Claire Cathelain	
Membre avec voix consultative			
M. Florent BAUDE, directeur de l'IPAG			X
M. Bernard BOSSU, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X

M. Louis de CARBONNIERES, directeur de l'IEJ			X
M. Vincent CATTOIR- JONVILLE, co-directeur de l'ICEU-ICH			X
M. Tony DELETTREZ, directeur adjoind des services d'appui	X		
M. Jean-Charles LOUCHE, directeur des services administratifs	X		
M. Jean-Jacques MARTEL, co- directeur de l'ICEU - ICH			X
M. Jean-Philippe TRICOIT, co- directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X
Un représentant de l'Institut de Criminologie			X

Informations

→ Sur la Conférence des Doyens

Pour la première fois, la Conférence des Doyens des Facultés de Droit et de Science politique s'est tenue à Lille, du 22 au 24 juin 2023. Monsieur le Doyen remercie tous ceux et toutes celles qui ont contribué à ce que ces rencontres soient unanimement appréciées, la qualité de l'organisation mais aussi de l'accueil ayant été saluée par tous les doyens et toutes les doyennes.

→ Sur quelques événements de la vie de la Faculté

Une cérémonie de remerciements a été organisée afin d'exprimer auprès de la famille du doyen Duez et du recteur Debeyre la gratitude de notre Faculté, concernant la dévolution d'un fonds documentaire riche et de deux portraits de ces éminentes personnalités.

Une journée des personnels sera organisée le 7 juillet 2023. Elle sera conforme aux précédentes, avec un déjeuner convivial et des spectacles récréatifs.

→ Sur des changements de responsabilité au niveau de la Faculté

Monsieur Olivier Fardoux prend la responsabilité de la L2 Droit à Cambrai, Madame Bénédicte Dupont prend quant à elle la co-responsabilité du master Droit de la mer, avec Monsieur Patrick Meunier.

→ Sur les taux de réussite en licence

L1 Droit : 40% de réussite des inscrits en section A contre 35% en B et C (soit un taux de 78% des présents aux examens pour la section A et 58% pour les deux autres sections) ;

L1 AES : 23,6% pour les inscrits et 56,6% pour les présents aux examens ;

L1 Science politique : 75,5% sur les inscrits et 94,5% sur les présents aux examens. Ce taux de réussite s'apparente à celui constaté à l'IEP ; on peut donc y voir un effet de l'homogénéité de la cohorte étudiante et de son excellent « niveau » de départ.

L1 LAS (licence d'accès aux études de santé) : 32% sur les inscrits et 58% sur les présents aux examens, soit des résultats inférieurs à ceux des L1 en Droit.

→ Sur le bilan du Projet Voltaire

Madame Cécily Oden présente la mise en œuvre du projet Voltaire au sein de notre Faculté, après une année de fonctionnement.

Nous proposons aux étudiants un entraînement à la maîtrise de l'orthographe, financé par l'Université, sans aller jusqu'à la certification qui est aussi développée par le prestataire. En Droit et en Science politique, des étudiants, dont les compétences en orthographe sont jugées insuffisantes par les chargés de TD, sont invités à suivre cette formation ; ils n'ont été que 26 à s'y inscrire. Une sollicitation faite par messagerie électronique a rencontré plus de succès : 79 inscrits. En AES, cette formation a été rendue obligatoire, dans le cadre d'un module de français.

En AES, sur 436 inscrits en septembre, 283 se sont connectés une fois et ont fait le test initial, 186 se sont connectés au moins 5 heures et 124 10 heures et plus. On perçoit la même déperdition en Droit et en Science politique, puisque seuls 8 étudiants sont allés jusqu'à 5 heures de formation.

Pour l'année universitaire à venir, une demande d'obtention de certifications a été faite auprès de l'Université : 300 licences qui seront destinés aux L3, sans que les clés de répartition et d'attribution ne soient encore définies. Cette certification une fois obtenue atteste d'un très bon niveau en orthographe, ce dont peut ensuite se prévaloir l'étudiant qui a réussi, à la fois dans ses dossiers de candidature mais aussi sur son CV.

Monsieur le Doyen redoute que les volontaires qui iront jusqu'à la certification ne soient ceux qui en fait en ont le moins besoin, les autres s'autocensurant par peur de l'échec.

Débat et vote relatifs aux questions institutionnelles

→ Sur la révision des statuts de la Faculté

Pour mettre en conformité les statuts de la Faculté avec ceux adoptés pour l'EPE, la composition du Conseil de Faculté doit tendre vers une réduction du nombre d'élus étudiants, avec parallèlement une augmentation des élus relevant des collèges des personnels. Le choix a été fait d'une composition similaire à celle de la future Commission Formation, ce qui conduit à un maximum de 40 membres.

Les collèges enseignants comportant 20 membres et celui des étudiants 8, en application des amplitudes imposées par les statuts de l'EPE, un débat est lancé concernant les 12 sièges restants : il porte sur une répartition égale entre Biatss et personnalités extérieures, ou une répartition offrant au siège supplémentaire aux Biatss, soit 7 sièges et 5 pour les personnalités extérieures.

La composition avec 6 Biatss et 6 personnalités extérieures est retenue, par 20 voix pour, tandis que la composition offrant un siège supplémentaire aux Biatss n'obtient que 8 voix.

La détermination des rattachements des personnalités extérieures est ensuite abordée. Après des échanges, est accepté à l'unanimité que 5 personnalités extérieures relèveront d'institutions (avocat à travers l'IXAD, les deux Cours d'appel, la Ville de Lille, le Conseil régional) et que la sixième sera élue, avec une clause de rééquilibrage pour tendre vers la parité.

Monsieur le Doyen souhaite que le Conseil se prononce sur la composition d'un organe prévu par ces futurs statuts : le Conseil de Faculté restreint élargi, restreint aux élus du Conseil de Faculté concernés par les sujets abordés et élargi aux représentants des laboratoires, si l'avis de ces mêmes laboratoires est attendu. Chaque laboratoire associé à titre principal ou secondaire aurait ainsi un représentant, quel que soit le nombre de chercheurs qui y sont rattachés. Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

Est aussi proposé que chaque membre du Conseil restreint élargi ait une voix, chaque représentant de chacun des laboratoires ayant ainsi lui aussi une voix, sans corrélation avec la taille du laboratoire ou son type de rattachement. Cette proposition est validée à l'unanimité.

Monsieur le Doyen propose ensuite qu'apparaissent dans nos statuts deux commissions à voix consultative :

- un Conseil de Faculté restreint aux élus enseignants et Biats et élargi aux responsables de services, d'instituts et de laboratoires ;
- un Conseil de Faculté restreint aux élus enseignants et élargi aux directions de laboratoire et aux responsables de départements disciplinaires (parfois dénommés « sections disciplinaires»). Proposition acceptée à l'unanimité.

Concernant les futures modalités d'élection des prochains doyens, l'actuel Doyen propose qu'un candidat ne puisse assister aux prestations devant le Conseil des autres candidats, cette prestation consistant en une présentation de dix minutes, suivie d'échanges avec le Conseil pendant vingt minutes. Le doyen serait élu à la majorité absolue des personnes présentes et représentées aux deux premiers tours, et à la majorité relative aux tours suivants, avec un seuil d'au moins 40 % de personnes présentes qui se soient exprimées. En cas d'égalité de voix, l'élue est désigné.e par tirage au sort.

En cas de candidature unique, la majorité absolue est requise aux deux premiers tours, avec là aussi un seuil concernant le soutien d'au moins 40% des personnes présentes.

Ces propositions concernant l'élection du doyen sont validées à l'unanimité.

Débat et vote relatifs aux questions de formation

→ Sur plusieurs conventions

Madame Aline Dherbet, responsable administrative du service des Relations internationales, présente deux conventions :

- la première concerne le partenariat noué avec l'Université Roma Tre, la convention conclue en printemps dernier faisant l'objet de modifications soumises au Conseil. Le processus de validation de la convention, tant en France qu'en Italie, conduit à différer d'autant la mise en œuvre de cette convention ;
- Madame Dherbet présente ensuite le projet porté par Monsieur Mathieu Le Bescond de Coatpont concernant une collaboration avec l'Institut supérieur du droit et de l'interprétariat de Lomé, au Togo. Des mobilités entrantes et sortantes sont envisagées, pour des étudiants en licence et en master, avec un effectif maximum d'accueil arrêté à deux étudiants par année universitaire.

Ces deux conventions sont validées à l'unanimité.

Monsieur Jean-Yves Maréchal est invité ensuite à présenter un projet de convention entre l'Université et la Police nationale, et plus particulièrement avec Madame la commissaire divisionnaire dirigeante de l'Ecole nationale de police de Roubaix, qui, nonobstant les collaborations nombreuses qui existent déjà, souhaite formaliser notre coopération, afin de la rendre plus visible et plus dynamique. Le cadre de cette convention se veut volontairement souple et sans incidence financière.

Vote sur l'approbation de la convention entre la Direction zonale au recrutement et à la Formation de la Police nationale et l'Université de Lille, pour sa composante la FSJPS :
22 pour, 0 contre, 4 blancs, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »

Débat et vote relatifs aux questions étudiantes

→ Sur une journée de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles (VSS)

Madame Frédérique Le Doujet informe le conseil de la mise en place de formations à destination des étudiantes et des étudiants, visant à les sensibiliser aux VSS, avec l'intervention de différentes associations et d'une troupe de théâtre. Un calendrier pour les prochaines interventions a été transmis par l'Université ; deux dates sont retenues par le Conseil, les samedis 7 octobre 2023 et 10 février 2024.

→ Sur le soutien à une initiative étudiante en faveur de la panthéonisation de Rose Valland

Monsieur Louis de Carbonnières présente le projet soutenu par des étudiants en première année de la formation « Art et Droit », visant à l'entrée au Panthéon de Madame Rose Valland, conservatrice du musée du Jeu de Paume pendant la Seconde Guerre Mondiale, et qui a tenu un inventaire précis des œuvres d'art appartenant à des personnes de confession juive, œuvres spoliées par l'occupant nazi. Son objectif était de permettre une restitution facilitée dès après la guerre.

Cette initiative étudiante, relayée par Monsieur de Carbonnières, est soutenue à l'unanimité par le Conseil de Faculté.

→ Sur la Conférence des Doyens

Lors de la Conférence des Doyens des Facultés de Droit et de Science politique qui s'est tenue en juin dernier dans notre Faculté, des échanges ont eu lieu portant sur la réforme de la formation notariale : un projet ministériel vise à fusionner la voie professionnelle et la voie universitaire dans la formation des futurs notaires, qui serait alors codirigée par la profession, cette mainmise professionnelle semblant porteuse de difficultés à venir.

Ont aussi été évoquées les difficultés générées par la mise en oeuvre de la plateforme pour la sélection en master. Le refus de demander une hiérarchisation des vœux exprimée par les étudiants a été confirmé par le ministère.

Une motion concernant les relations avec les établissements d'enseignement supérieur privés a par ailleurs été adoptée :

« La conférence des Doyens des Facultés de droit et de science politique s'étonne et s'inquiète qu'en dépit de l'article L731-14 du code de l'éducation qui dispose que « les établissements d'enseignement supérieur privés ne peuvent en aucun cas prendre le titre d'universités » et qui punit de 30 000 euros d'amende « le fait, pour le responsable d'un établissement [de ce type] de donner à celui-ci le titre d'université » , qu'en dépit du rapport de la Cour des Comptes qui appelle à mieux protéger le titre d'« université » en soulignant notamment que « des établissements privés utilisant, pour se désigner, le titre d'« universités », participent de la confusion préjudiciable à la lisibilité du service public de l'enseignement supérieur sur le territoire » (rapport de la Cour des Comptes « Universités et territoires », janvier 2023, p.29), un nombre croissant d'établissements d'enseignement supérieur privés s'arrogent le titre d'université et que le Ministère semble entériner cette situation en permettant par exemple la publication sur le site Galaxie de postes de « Maître de conférences en droit privé » rattachés à un établissement d'enseignement supérieur privé qualifié d'« Université », en contravention tout à la fois avec l'article sus-cité du code de l'éducation et avec la définition de ce qu'est un « Maître de conférences ».

Elle demande à France-Universités et au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de bien vouloir faire respecter le code de l'éducation et de faire cesser des pratiques qui créent de la confusion tant dans l'esprit des familles que dans celui des partenaires professionnels et institutionnels de nos Facultés et dans celui de nos partenaires internationaux. »

La Conférence a aussi voté un soutien pour la revalorisation des primes des enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur.

→ Sur une préparation aux épreuves d'accès à l'Ecole Nationale de la Magistrature, commune à l'IEJ et à l'IEP de Lille

Elle sera mise en oeuvre en septembre 2024 et un projet de convention à ce titre sera proposé au Conseil. Nos étudiants auraient accès à des enseignements complémentaires assurés par l'IEP.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen remercie chacune et chacun de son attention et clôt la séance du Conseil de Faculté.